

EN PRATIQUE

Avec la plateforme de gestion des RH mise à disposition par son expert-comptable, Olivier saisit les informations du nouveau collaborateur en ligne, et le cabinet comptable adapte et génère le contrat en quelques clics, dans des conditions optimales de sécurité juridique et d'efficacité RH. S'il le souhaite, Olivier peut même éditer le contrat lui-même via la plateforme. Les variables sont automatiquement synchronisées avec la solution de paie. Olivier a gagné du temps, tout en accroissant la fiabilité du processus.

UN OUTIL EN LIGNE POUR...

Gérer * les contrats

Olivier, 40 ans, a repris l'entreprise de service de son père. 12 salariés en CDI, 2 apprentis, et saisonnièrement 6 à 10 salariés en CDD ou en intérim chaque année. Il travaille 18h/24, s'occupe un peu de tout... Il est commercial, technicien, chargé de relation client, DRH... Il est partout à la fois.

Quand Olivier a repris les rênes de l'entreprise, elle comptait 8 salariés. Depuis, l'effectif a augmenté de 6 personnes, en comptant les apprentis, sujets au turnover. Olivier embauche en moyenne 10 à 15 fois par an. Assez souvent pour qu'un process rigoureux soit nécessaire, mais pas suffisamment pour justifier un investissement lourd.

Quand il embauche un nouveau salarié, il se réfère à des anciennes versions de contrats-type et les adapte du mieux qu'il peut, avec l'aide d'Amélie, son assistante : horaires, statut, primes...

Pour autant, il n'est pas à l'abri de tout risque juridique. Et Amélie doit encore saisir et envoyer tous les éléments au cabinet comptable pour éditer la paie, en veillant à ne pas faire d'erreur et à inclure toutes les variables pertinentes, ce qui n'est pas toujours évident dès que les situations sont particulières.

